



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de la Légimité
le :
AR n° :

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Poursuite de l'activité L1425-1 CGCT Approbation de la grille tarifaire associée et du contrat services de mise à disposition de fibres optiques noires

Le 18 mai 2021, le Comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni de manière dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 11 mai 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu le projet de grille tarifaire annexé à la présente délibération,

Vu le projet de contrat de services de mise à disposition de fibres optiques noires à destination des sites publics locaux et capteurs annexé à la présente délibération

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité Syndical ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la poursuite de la compétence « aménagement numérique » prévue à l'article I.1.1.1 Compétence A des statuts.

AUTORISE Monsieur le Président du Comité Syndical à signer un contrat avec Yvelines Fibres, pour bénéficier de l'usage du réseau existant de cet opérateur et des services associés, en conservant la possibilité d'y raccorder les sites Publics et capteurs yvelinois.

AUTORISE, le cas échéant, le Président du Comité syndical, à apporter des modifications non substantielles au contrat avec Yvelines Fibres, avant signature ou par la voie d'avenant.

APPROUVE la grille tarifaire et annexée à la présente délibération

APPROUVE le modèle de contrat de services de mise à disposition de fibres optiques noires à destination des sites publics locaux et capteurs annexé à la présente délibération

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Poursuite de l'activité L1425-1 CGCT Approbation de la grille tarifaire associée et du contrat services de mise à disposition de fibres optiques noires

AUTORISE Monsieur le Président du Comité Syndical à signer les contrats de services de mise à disposition de fibres optiques noires à destination des sites publics locaux et capteurs

AUTORISE, le cas échéant, Monsieur le Président du Comité Syndical, à apporter des modifications non substantielles aux contrats de services de mise à disposition de fibres optiques noires à destination des sites publics locaux et capteurs, avant signature ou par la voie d'avenant.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Pierre BEDIER
Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Poursuite de l'activité L1425-1 CGCT Approbation de la grille tarifaire associée et du contrat services de mise à disposition de fibres optiques noires

Président de séance : M. Pierre BEDIER

Présents :

M. Eddie AÏT, M. Bertrand COQUARD, M. Bruno CORADETTI, M. Nicolas DAINVILLE, M. François GARAY, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Benoit POUYET, M. Serge QUERARD, M. Jean-François RAYNAL

Dont

Pouvoir :

Mme Cécile DUMOULIN donne pouvoir à Mme Anne HERY LE PALLEC
M. Jean-Michel FOURGOUS donne pouvoir à M. Nicolas DAINVILLE
M. Karl OLIVE donne pouvoir à M. Jean-François RAYNAL
Mme Pauline WINOCOUR LEFEVRE donne pouvoir à M. Bertrand COQUARD

Absents EXCUSÉS : Mme Cécile DUMOULIN, M. Jean-Michel FOURGOUS, M. Karl OLIVE, M. Laurent RICHARD, Mme Pauline WINOCOUR LEFEVRE

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Aménagement Numérique du Territoire	18	10	14

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Poursuite de l'activité L1425-1 CGCT Approbation de la grille tarifaire associée et du contrat services de mise à disposition de fibres optiques noires

Résultats du vote

Délégué	Modalité (en présentiel, à distance ou représenté)	Sens du vote
M. Pierre BEDIER	EN PRÉSENTIEL	POUR
M. Eddie AÏT	À DISTANCE	POUR
M. Bertrand COQUARD	EN PRÉSENTIEL	POUR
M. Bruno CORADETTI	À DISTANCE	POUR
M. Nicolas DAINVILLE	À DISTANCE	POUR
Mme Cécile DUMOULIN	REPRÉSENTÉE	POUR
M. Jean-Michel FOURGOUS	REPRÉSENTÉ	POUR
M. François GARAY	À DISTANCE	POUR
Mme Ghislaine HAUETER	À DISTANCE	POUR
Mme Anne HERY LE PALLEC	À DISTANCE	POUR
M. Karl OLIVE	REPRÉSENTÉ	POUR
M. Benoit POUYET	À DISTANCE	POUR
M. Serge QUERARD	À DISTANCE	POUR
M. Jean-François RAYNAL	EN PRÉSENTIEL	POUR
Mme Pauline LEFEVRE WINOCOUR	À DISTANCE	POUR